

RECYCLAGE ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

Grâce à vos efforts, plus de 77% des déchets de l'Administration centrale ne prennent pas la route des sites d'enfouissement. Le programme de recyclage et de réduction des déchets prévoit la collecte et le recyclage de papiers divers, du carton, des canettes, du verre et de divers plastiques, ainsi que des cartouches d'encre pour les imprimantes, des bandes vidéo et des piles.



POSTE DE TRAVAIL : Bacs bleus - Recyclage du papier

Chaque poste de travail doit être doté d'un bac bleu pour le papier usagé. Vous pouvez vous en procurer un en communiquant avec le Soutien matériel à l'Administration centrale (SBAM), BG #131, ☎996-7174.

Les articles suivants peuvent être déposés dans les bacs bleus :

- le papier d'imprimante laser, de photocopieur, les feuilles agrafées (il n'est pas nécessaire de retirer les agrafes)
- les journaux, les revues et les catalogues
- le papier blanc ou de couleur (à l'exception du rouge et du noir)
- les sacs-repas en papier non paraffiné
- les enveloppes
- le papier de télécopieur
- les formulaires autocopiants
- les gobelets de papier et les boîtes en carton (p. ex. les boîtes de tissu mouchoir et les boîtes à lunch)
- l'emballage des rames de papier de photocopieur

- les papiers ayant une substance adhésive (p. ex. les Post-It)

Les articles suivants ne doivent pas être déposés dans les bacs bleus :

- les mouchoirs de papier
- les articles paraffiné, papier, gobelets ou contenants de boissons
- les contenants plastifiés ou tout autre produit de papier recouvert d'une substance non soluble.

Au moment d'un déménagement, si votre bac bleu ne suffit pas, vous pouvez utiliser les gros bacs sur roulettes et y déposer de plus grandes quantités de papier à recycler. Pour la collecte des grandes quantités de produits recyclables, appelez le Centre d'appel de TPSGC au ☎1-800-463-1850.

POSTE DE TRAVAIL : Déchets non recyclable

Chaque poste de travail doit être doté d'une mini-poubelle pour les déchets non recyclables. Vous pouvez vous en procurer une en communiquant avec le Soutien matériel à l'Administration centrale (SBAM), BG #131, ☎996-7174.

Vous devez vider votre mini-poubelle dans les poubelles munies d'un sac de plastique qui sont situées dans un endroit central dans chaque direction ou aire de travail. Celles-ci sont vidées chaque soir par le personnel d'entretien. C'est à vous qu'il incombe de garder votre mini-poubelle propre.

POSTES DE RECYCLAGE

Les postes de recyclage bleus sont équipés de contenants pour les canettes, les bouteilles, les papiers et les plastiques divers. Il y en a un à chaque étage de chaque tour, près des toilettes, ainsi que dans la cafétéria, et ils sont vidés deux fois par semaine. S'ils débordent, communiquez

avec le Centre d'appel de TPSGC ☎1-800-463-1850.

Canettes et bouteilles

Les canettes et bouteilles doivent être vidées avant d'être déposées dans les bacs de recyclage. Les bouchons et couvercles de métal doivent être jetés avec les canettes.

Cartons

Les boîtes en carton doivent être aplaties et empilées près des postes de recyclage centraux ou de la poubelle centrale de votre direction. Le personnel d'entretien les ramassera le soir.

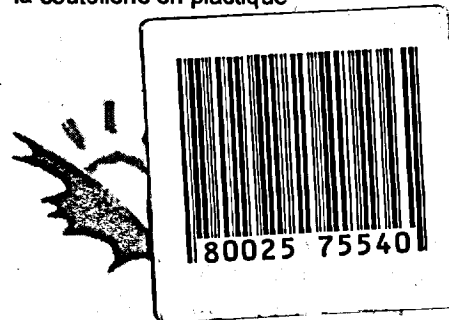
Papiers divers

Mêmes produits de papier que ceux qui peuvent être déposés dans le bac de recyclage bleu de votre poste de travail.

Plastiques divers

Les plastiques suivants sont recyclables, à condition que les contenants soient vides et rincés au besoin :

- les gobelets en styromousse
- les contenants d'aliments
- le matériel d'emballage
- les bouteilles de boissons gazeuses
- les sacs à sandwich
- les pellicules plastique
- les sacs d'épicerie, les pailles
- les pellicules moulables
- les contenants de colorant à café et de yaourt
- la coutellerie en plastique



<http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/menu-f.asp>

RECYCLAGE DES PILES

Les piles épuisées provenant des petits appareils comme les calculatrices, les testeurs et les montres sont recueillies par les commis au courrier. Il suffit de les leur remettre - ils disposent d'un récipient prévu à cet effet fixé à leur chariot - ou de les placer dans la corbeille du courrier de sortie de la direction.

ÉCHANGE DE CARTOUCHES D'ENCRE DES IMPRIMANTES

Le Ministère utilise des cartouches d'encre toner reconditionnées. Pour recycler les cartouches, échangez votre vieille cartouche pour une neuve en vous adressant au Soutien matériel à l'Administration centrale (SBAM), BG #131, ☎996-7174.

DÉPÔT DES BANDES VIDÉO

Les bandes vidéo à recycler peuvent être remises aux Services audio-visuels (SXCH), B1 #115, ☎995-1332.

TUBES FLUORESCENTS

L'élimination des tubes fluorescents fait partie du programme des déchets dangereux. Ne les jetez pas dans la poubelle. Les tubes brûlés doivent être signalés au Centre d'appel de TPSGC, ☎1-800-463-1850.

CONTACTS SUPPLÉMENTAIRES :

Service d'aide (SERV) : ☎ 992-2221
Annuaire téléphonique du Ministère 944
4000 (option 1 puis option 7)

Imprimé sur du papier recyclé à 100 % et fait de fibres post-consommation

